

SIAEP MOYENNEVILLE WACQUEMOULIN

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Production	4
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.5.4.	Autres volumes	5
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	9
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	9
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	10
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	10
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	11
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	11
4.	Financement des investissements.....	12
4.1.	Branchements en plomb.....	12
4.2.	Montants financiers.....	12
4.3.	État de la dette du service	12
4.4.	Amortissements	12
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	13
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	13
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	13
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	13
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	13
	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Moyenneville Wacquemoulin
- Caractéristiques : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Les missions du service sont les suivantes : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution.
- Territoire desservi : Moyenneville - Wacquemoulin
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 12/04/2005 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie avec prestataire de service

- Type de contrat : Convention de Prestation de services
- Nom du prestataire : LYONNAISE DES EAUX
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2012
- Date de fin de contrat : suite avenant n°2 : [31 décembre 2016](#)
- Missions du prestataire : Interventions périodiques de suivi de contrôle et d'entretien de la station de pompage, du réservoir, du réseau de distribution d'eau potable, relève et facturation. Interventions inopinées, à la demande. Mises à jour du guichet unique et réponses aux exécutants de travaux, avec présentation d'un rapport annuel sur la mission.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **933** habitants au 31/12/2015 (623 à Moyenneville et 300 à Wacquemoulin : population légale 2013, 10 estimés sur le territoire de Neufvy sur Aronde).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 421 abonnés au 31/12/2015. (413 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
[Moyenneville]	272	280		280	2.94%
[Wacquemoulin]	141	141		141	0 %
Total	413	421		421	1.93 %

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 44102 m³ pour l'exercice 2015 (37938 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Forage de Moyenneville	Eau potable	150 m3/heure	37938 m3	44102 m3	16.25 %
Total	Eau potable	150 m3/heure	37938 m3	44102 m3	16.25 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Production



Le service n'a pas de stations de traitement. L'équipement du forage, construit en 1965 et mis en service en 1967, a été complété, en janvier 1999 par un système de chloration gazeuse avec injection de la solution chlorée dans la canalisation de refoulement.

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	33522	35688	6.46 %
Abonnés non domestiques		0	0 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	33522	35688	6.46 %
Service de ⁽²⁾	0	0	0
Total exporté vers d'autres services (V₃)		0	0 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5.4. Autres volumes



	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	150	150	0 %
Volume de service (V9)	500	500	0 %

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 10,553 kilomètres au 31/12/2015 (idem au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	25_ € au 01/01/2014
	25_ € au 01/01/2015

		Exercice 2014	Exercice 2015
Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 250 m ³	0,60 €/m ³	1.00 €/m ³
	Tranche 2 : au-delà de 251 m ³	0,40 €/m ³	0,80 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) Moyenneville	0.41 €/m ³	0.41 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) Wacquemoulin	0.41 €/m ³	0.41 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre: _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2004 effective à compter du 01/12/2004 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 21/06/2005 effective à compter du 21/06/2005 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/05/2007 effective à compter du 24/05/2007 fixant la part Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource
- Délibération du 22/03/2004 effective à compter du 01/04/2004 assujettissant le Syndicat à la TVA.
- Délibération du 20/03/2015 effective à compter du 20 mars 2015 fixant les nouveaux tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2014		Exercice 2015		Variation en %	
Tarifs	Au 01/01/2015 en €		Au 01/01/2016 en €			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	40 €		40 €		0 %	
Part proportionnelle	72 €		120 €		66.7 %	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	112 €		160 €		42.86 %	
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	10,80 €		10,80 €		0	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
	49.20 €	49.20 €	49.20 €	49.20 €	0 %	0 %
Autre :	0		0		0	
VNF Prélèvement :	0		0		0	
TVA si service assujetti (5.5 %)	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
	9.46 €	9.46 €	12.10 €	12.10 €	27.90 %	27.90 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
	60.00 €	60.00 €	60.00 €	60.00 €	0 %	0 %
Total	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
	181.46 €	181.46 €	232.10 €	232.10 €	27.90 %	27.90 %
Prix TTC au m³	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
	1.51 €	1.51 €	1.93 €	1.93 €	28.09 %	28.09 %

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
Moyenneville	1.51 €	1.93 €
Wacquemoulin	1.51 €	1.93 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

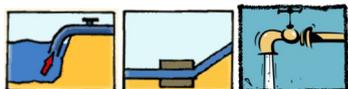
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 35688 m³/an (33522 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation de la part pollution de l'Agence de l'Eau et Augmentation du taux de TVA

2.3. Recettes



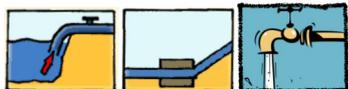
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	51584.04 €	52 645.40 €	2.08 %
<i>dont abonnements</i>	16081.94 €	16076.60 €	-0.03 %
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	51584.04 €	52 645.40 €	2.08 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	0 €	0.41 €	
Total autres recettes		0.41 €	
Total des recettes	51584.04 €	52645.81 €	2.06 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 52 645.81€ (51 584.04 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	7	0	2	0
Paramètres physico-chimiques	7	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100 %	

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



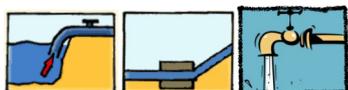
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2014	Exercice 2015
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	0	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	0
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0	0
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 70 %. (70% en 2013).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Volume produit (V1) 44 102 m³
 Volume importé (V2) 0 m³
 Volume exporté (V3) 0 m³
 Volume mis en distribution (V4) 44102 m³
 Volume consommé autorisé (V6) 36338 m³
 Volume comptabilisé (V7) 35688 m³
 Volume consommateurs sans comptage (V8) 150 m³
 Volume de service du réseau (V9) 500 m³
 Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi : 36338/44102 = 82,39 %

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : 80.92 %

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

f

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	90.07 %	82.39 %
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	88.36 %	80.92 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 2.18 m³/j/km (1,15 en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 2.01 m³/j/km (0.98 en 2014).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (0 % en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60 %. (60 % en 2014).

4. Financement des investissements

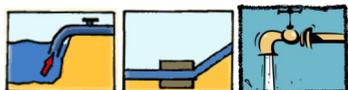
4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	410	421
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €	0 €
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget en €	0 €	0 €

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

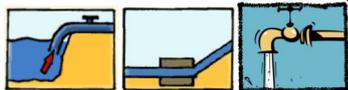
		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 18 881.45 € (18691.07 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
	0 €	0 €

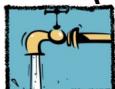
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2015.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



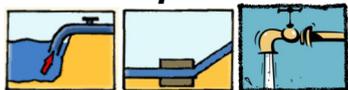
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité (idem en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2015 (idem en 2014).

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1		Exercice N	
	Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	936		933	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Moyenneville	Wacquemoulin	Moyenneville	Wacquemoulin
		1,51 €	1,51 €	1.93 €	1.93 €
	Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %		100 %	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %		100 %	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60 %		60 %	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88.6 %		80.92 %	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.15 m3/km/jour		2.18 m3/km/jour	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.98 m3/km/jour		2.01 m3/km/jour	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %		0 %	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %		60 %	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0		0	

ANNEXES : INFORMATIONS DIVERSES

1. Historique :

Le syndicat a été créé le 14 mars 1966, regroupant les communes de Moyenneville (586 habitants population légale recensement 2006) et Wacquemoulin (288 habitants population légale recensement 2006). Le syndicat détient la compétence adduction et distribution d'eau potable sur les deux communes.

Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection autour du captage en date du 3 octobre 1990.

Au 31 décembre 2015, le syndicat compte 277 abonnés à Moyenneville, 3 situés sur le territoire de Neufvy sur Aronde et 141 à Wacquemoulin, soit un parc de 421 compteurs ouverts. (Statuts ci-joint)

Syndicat géré en régie, en contrat de prestation de services avec la Lyonnaise des Eaux à Clermont (contact : M. Michel JAVELOT)

Le Syndicat est assujetti à la TVA depuis le 1^{er} avril 2004

Suite à la forte teneur en nitrates de notre forage, des études sont menées depuis 2001, pour un raccordement sur un puits détenu par la Commune de Moyenneville, dont les teneurs en nitrates sont nettement moins élevées, le forage étant situé sur un autre bassin versant. L'objectif était de raccorder et de réaliser des interconnexions avec les communes limitrophes, mais ce projet n'a pas abouti. Suite à la révision du Schéma Directeur du Plateau Picard en 2014, il est préconisé le raccordement sur le SIVOM de Tricot, avec interconnexion à réaliser et à terme, abandon du forage de Moyenneville. Dans ce but, le SIAEP Moyenneville Wacquemoulin a signé une convention de vente d'eau avec le SIVOM de Tricot et a commencé des démarches pour la fusion des deux syndicats, mais dans le cadre du SDCI (Schéma de Coopération Intercommunale) et de la mise en place de la Loi Notre, avec transfert des compétences eau et assainissement au Plateau Picard, ce projet n'a pas pu aboutir pour le moment.

2. Patrimoine du syndicat :

Voir copie du diagnostic, ainsi que l'inventaire du Syndicat. Diagnostic complet réalisé en 2004 par la Lyonnaise des Eaux (coût de l'étude : 44 740 € HT).

Suite au diagnostic, les travaux suivants ont été réalisés :

- *Clôture du forage actuel*, (2004) pour un montant de 2923,48 € HT,
- *Clôture du château d'eau*, (2004) pour un montant de 3432.81 € HT
- *Remplacements des branchements plomb* (2) (2006), pour un montant de 3877,61 € HT : il n'y a plus aucun branchement plomb sur les communes de Moyenneville et Wacquemoulin
- *Mise en place de compteurs* au cimetière des 2 communes, branchements forains, terrain de sport, ...
- *Extension réseau d'eau rue des 14 Mines du Roy* à Moyenneville, pour l'alimentation du lotissement le Hameau du Roy, pour un montant de 2939,30 € HT (2005)
- *Travaux complémentaires réalisés suite au diagnostic* : fourniture et pose de bouches à clé complètes en remplacement de celles disparues ou cassées (37), et remise à niveau de bouches à clé (45), pour un montant de 9310 € HT
- *Conduite Impasse des Acacias refaite en domaine public*, pour un montant de 33 640€ HT.
- **En 2008** : Changement de 70 compteurs pour rajeunir le parc. **En 2009** changement de 69 compteurs. Il ne reste plus que 5 compteurs des années 67, qui seront changés à l'occasion de l'installation de nouveaux occupants, car ce sont des maisons pour l'instant inaccessibles. **En 2010**, changement de 39 compteurs, des années 75/80. **En 2011** : changement de 39 compteurs des années 75 / 80. **En 2012** : Changement de 38 compteurs : tous les compteurs sont âgés de moins de 20 ans. En 2013, renouvellement d'un branchement à Moyenneville, en 2014, changement vanne réseau à Wacquemoulin.

- Travaux Défense incendie pris en charge par la Commune de Moyenneville, pour la mise aux normes du réseau, avec renforcement du réseau rue du Puits Becquet, rue de l'Abreuvoir, rue des Cordeliers (partie basse vers la rue du Faubourg) et une partie de la Place du Jeu de Paume, en haut de la rue de l'Abreuvoir : montant total des travaux : 245889.38 € TTC
- En 2013 : Mise en conformité de la porte du réservoir pour un montant de 9000 € HT.

3. Inventaire du syndicat au 31 décembre 2015 :

N° compte	Libellé	N°inventaire	Année acquisition	valeur origine	AMORTISSEMENT	Valeur Nette Comptable
203	Pompage essai sur ancien puits	203.1.2,3.2003 et 203.2.2005	2003	23 650.28 €		23 650.28 €
203	Annonce PUIITS	203.1.2004 et 203.1.2005 et 203.1.2.2006	2004	494.80 €		494.80 €
203	annonce mo puits	203.2.2004	2004	226.20 €		226.20 €
203	ALIMENTATION EAU POTABLE ASST	203.3.2005	2005	8 152.00 €		8 152.00 €
203	MO ALIM EP	203.3.2006	2006	3 000.00 €		3 000.00 €
203	ANNONCE ETUDE ARONDE	203.4.2005	2005	130.56 €		130.56 €
203	ETUDE ENQUETE PUBLIQUE	203.4.2006	2006	3 060.00 €		3 060.00 €
203	ETUDE ENVIRONNT CAPTAGE AEP	203.5.2006	2006	3 800.00 €		3 800.00 €
203	ASSISTANCE ET CONSEIL ALIMENT EP	203.6.2006	2006	305.70 €		305.70 €
203	Etude impact Aronde	203.1.2007	2007	13 398.40 €		13 398.40 €
203	Pompage puits conserverie pour étude	203.2.2007	2007	2 179.35 €		2 179.35 €
203	TOTAL			58 397.29 €	35 038.38 €	23 358.91 €
205	LOGICIEL INFORMATIQUE	205.1.2001 et 205.1.2002	2001	1 321.88 €	1 321.88 €	- €
208	PUIITS CONSERVERIE	208.1.2.2002	2002	1 566.96 €		1 566.96 €
208	DIAGNOSTIC RESEAU	208.1.2005	2005	44 740.00 €		44 740.00 €
208	plan captage aep	208.1.2004	2004	976.00 €		976.00 €
208	TOTAL			47 282.96 €	7092.45	40 190.51 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				107 002.13 €	43 452.71 €	63 549.42 €
211	FRAIS NOTAIRE TERRAIN PUIITS	211.2.2004	2004	420.38 €		420.38 €
211	ACHAT TERRAIN PUIITS	211.1.2004	2004	7 151.28 €		7 151.28 €
211	TERRAIN	211.1	1959	221.35 €		221.35 €
2158	RESEAU	215.1	1973	218 569.51 €	135 377.24 €	83 192.27 €
2158	FOURN ET POSE POTEAUX INCENDIE	2315.1.2001	2002	8 585.82 €		8 585.82 €
2158	EXTENSION RESEAU LOTISSEMENT	2315.1.2005	2006	2 239.30 €		2 239.30 €
2158	CLOTURE PUIITS	2315.1.2004	2005	2 923.48 €		2 923.48 €
2158	NVEAU TRONCON EP IMPASSE DES ACACIAS	2315.1.2006	2006	33 640.00 €		33 640.00 €
2158	Extension réseau 370 route de Gournay	2315.1.2013	2013	3 202.43 €		3 202.43 €
2158	Sécurisation porte réservoir	2315.1.2013	2013	9 000.00 €		9 000.00 €
2158	CHATEAU D'EAU	2315.1.2002 et 2315.1.2004	2003	12 109.68 €		12 109.68 €
2184	ARMOIRE BASSE RIDEAU	218.1.2004	2004	130.00 €	130.00 €	- €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				298 193.23 €	135 507.24 €	162 685.99 €
26	PARTICIPATIONS	26.1	1959	15.24 €		15.24 €
TOTAL GENERAL				405 210.60 €	178 959.95 €	226 250.65 €

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable principalement à partir d'un forage situé sur la commune de **Moyenneville**



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2015, **10** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 49 mg/l Valeur max : 51 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 38°F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,21 mg/l Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de qualité satisfaisante sur le plan bactériologique. Elle est restée conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (pesticides). La teneur en perchlorates étant comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberon avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

La teneur en nitrates est élevée, aussi la consommation est déconseillée aux nourrissons et femmes enceintes.